

Digne-les-Bains, le **28 JUIN 2022**

Arrêté préfectoral fixant la liste des secteurs de la présence avérée du castor d'Eurasie  
pour la période du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023 dans le département des  
Alpes-de-Haute-Provence

---

Synthèse des observations exprimées dans le cadre de la consultation du public

Conformément à la loi n° 2012-1460 du 27 décembre 2012 relative à la mise en œuvre du principe de participation du public (modifiant le code de l'environnement) aux décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement, une consultation du public sur le projet d'arrêté préfectoral fixant la liste des secteurs de la présence avérée du castor d'Eurasie pour la période du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023 dans le département des Alpes-de-Haute-Provence a été conduite pendant le délai légal de 21 jours, soit du 2 au 23 juin 2022.

Cette consultation du public faite par voie électronique sur le site Internet de la préfecture des Alpes-de-Haute-Provence n'a donné lieu à aucune observation du public.

La Directrice Départementale  
des Territoires,  
Catherine GAILDRAUD